

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt,

Et le VINGT-SEPT FEVRIER, à 20H30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Paul NOUYRIGAT, Robert CALAZEL, Sabine SCHILDMANN, Etienne SERCLERAT, Richard GAUTHERON formant la majorité des membres en exercice  
Etienne LIBOT arrivant après le 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour

ABSENTS EXCUSES : Emilie AUGÉ donne procuration à Bernard SARROUY

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2020
- Délibération modificative : mise en place du RIFSSEP
- Autorisation de signature : convention de mise à disposition d'un local pour le tourisme
- Création des emplois pour la saison :
  - 1 poste d'agent technique
  - 3 postes d'agents du patrimoine
- Vote des tarifs des produits du tourisme pour la saison 2020
- Délibération attribution d'un fonds de concours pour le marché de la maison communale de La Blaquèrerie
- Vote du compte de gestion 2019 du budget communal
- Vote du compte de gestion 2019 du budget assainissement
- Vote du compte administratif 2019 du budget communal
- Vote du compte administratif 2019 du budget assainissement
- Avenant n°1 du lot 2 (gros œuvre) au marché réhabilitation de l'ancien relais diligence de La Blaquèrerie en école et logements.
- Questions diverses.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 :**

L'ensemble des conseillers présents approuvent et signent le compte rendu du 30 janvier 2020.

- 1) Délibération modificative : mise en place du RIFSSEP

Madame le Maire demande à modifier la délibération du 27 janvier 2017 concernant la mise en place du RIFSSEP pour rajouter le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine.  
Cependant, ce point a déjà été voté en date du 5 mars 2018, donc il est inutile de revoter cette délibération.

- 2) Autorisation de signature : convention de mise à disposition d'un local pour le tourisme

Madame le Maire informe qu'un bâtiment est à louer par un privé situé Le Barry à l'entrée de La Couvertoirade. Il s'agit d'un local au rez-de-chaussée avec un appartement attenant à l'étage, le tout d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose d'y ouvrir un deuxième point accueil.

Elle explique que ce bien est idéalement situé, puisque se trouvant dans l'allée reliant le parking à l'entrée, cela profiterait :

- pour l'accueil des visiteurs.

- pour le départ des visiteurs : proche de la borne de paiement, on pourrait être plus rapidement utile dès lors qu'il y aurait des dysfonctionnements.
- pour avoir un deuxième point de vente des produits et services du tourisme (visites guidées, cartes postales, magasins...).

Une convention de mise à disposition de ce bâtiment nous est proposée par le propriétaire avec les conditions indiquées dans la ladite convention.

Le conseil municipal décide d'adopter les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer.

- 3) Création d'emploi saisonnier au service technique

Madame le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi saisonnier au service technique, en raison d'un besoin pour le bon fonctionnement du service technique de la commune (entretien espaces publics, maintenance des bâtiments publics) ;

Elle propose de créer un emploi à partir du 16 mars 2020, avec grade Adjoint Technique Territorial à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 26 heures et 23 minutes (correspondant à 16 semaines à 21 h et 10 semaines à 35 h) et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi au grade d'Adjoint Technique Territorial pour le poste d'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces publics et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

- 4) Créations d'emplois au service tourisme

Madame le Maire rappelle la nécessité de créer trois emplois au grade d'adjoint du patrimoine pour la saison touristique.

Elle propose la création :

D'un CDD pour accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 novembre 2020 à temps complet ;

D'un CDD saisonnier de 6 mois à partir du 11 avril 2020 à temps complet ;

D'un CDD saisonnier à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020 à temps complet;

Madame le Maire demande au conseil d'inscrire les budgets nécessaires au budget.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ces trois postes et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

- 5) vote des tarifs du tourisme

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de voter les tarifs des produits du tourisme pour la saison 2020 et en énumère la liste.

Le conseil, après en avoir discuté, fixe les tarifs proposés par Madame le Maire pour les produits du tourisme.

- 6) Attribution d'un fonds de concours pour l'opération réhabilitation de la maison communale de La Blaquèrerie en école et logements.

Madame le Maire rappelle que la commune a présenté à la communauté de communes Larzac et Vallées une demande de fonds de concours pour des travaux de pour la réhabilitation de la maison communale de La Blaquèrerie en école, salle des associations et logements dont le montant total des travaux HT s'élève à: 1 050 000.00€.

Il y a lieu de délibérer à nouveau pour déterminer la part de l'autofinancement qui est de 552 986.00€.

La part du fonds de concours versée de la communauté de communes sera de 70 000.00€.

L'assemblée approuve à l'unanimité le plan de financement avec pour part communale 552 986.00€.

- 7) Approbation du compte de gestion du budget communal et du budget annexe (assainissement) de 2019

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Elle demande l'approbation des comptes de gestion des budgets commune et assainissement.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget communal et le compte de gestion du budget assainissement de 2019.

- 8) Vote des comptes administratifs des budgets communal et assainissement de 2019

Madame le Maire ne pouvant pas participer à la lecture du compte administratif ni au vote laisse place et sort de la pièce.

Sous la présidence de M. NOUYRIGAT Paul adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine :

- le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi:

#### Fonctionnement

Dépenses : 502 482.20 €

Recettes : 603 974.00 €

Excédent de clôture : 101 491.80€

Report 218 : 91 046.94€

#### Investissement

Dépenses : 518 012.46 €

Recettes : 242 252.24 €

Déficit : - 275 760.22 €

Report en investissement 2018 : 83 904.84 €

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 45 120.00 €

Recettes d'investissement : 172 674.00 €

Et

Le compte administratif du budget assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 35 377.67 €

Recettes : 40 178.14 €

Excédent de clôture : 4 800.47€

Report 2018 : - 3865.32 €

#### Investissement

Dépenses : 28 691.51 €

Recettes : 19 113.00 €

Déficit : - 9 578.51 €

Report en investissement 2018 : 79 872.06 €

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019 et le compte administratif du budget assainissement 2019.

- 9) avenant n°1 du lot 2 (gros œuvre) au marché réhabilitation de l'ancien relais diligence de La Blaquèrerie en école et logements.

Madame le Maire rappelle qu'après ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 26 septembre 2017, en date du 30 octobre 2017, délibération n°33, le conseil municipal a délibéré pour souscrire le marché auprès des sociétés retenues après l'analyse des offres concernant la réhabilitation de l'ancien relais diligence de La Blaquèrerie en école et trois logements.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un avenant avec l'entreprise SUD BTP (lot n°2 gros œuvre) comme suit :

Lot n° 2 : entreprise SARL SUD BTP, 467 avenue de Calès 12 100 MILLAU

#### \*Montant initial :

-Taux de la TVA : 20%

-Montant HT : 140 000.00 €

-Montant TTC : 168 000.00 €

#### \*Montant de l'avenant n°1 :

-Taux de la TVA : 20%

-Montant HT : 44.92 €

-Montant TTC : 53.90 €

\*Nouveau Montant :

-Taux de la TVA : 20%

-Montant HT : 140 044.92€

-Montant TTC : 168 053.90€

De ce fait, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de conclure l'avenant n°1 avec l'entreprise SUD BTP avec les montants définis au-dessus et l'autorisation de signer l'avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à conclure cet avenant avec l'entreprise SUB BTP avec les nouveaux montants proposés
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents afférents.

- **Questions diverses : Néant**

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h45.**

Mme Maryse ROUX,  
Maire de La Couvertorade